

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Françoise MOUCHEL, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, Mme JOLY, Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Daniel BONHOMME, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique FOURRIER

**Date d'envoi de la convocation** : 8 décembre 2022

**DELIBERATION 94/2022 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

**Nombre de membres en exercice : 14      Présents : 14      Votants : 14**

Monsieur Le Maire donne lecture du tableau des effectifs. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs ci-dessous :

SERVICE	FILIERE	CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOI ET GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	Stagiaire Titulaire Contractuel	POURVU NON POURVU
1 – MAIRIE ADMINISTRATION	administrative	B	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	T	P
2 – MAIRIE ADMINISTRATION	administrative	C	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	18 h	T	P Congé grave maladie du 23/12/2021 au 22/12/2022
3 - MAIRIE ADMINISTRATION	administrative	C	Adjoint administratif	18h + 10h accroissement temporaire d'activité	C	Remplacement du poste 2 28h
4 - SERVICES TECHNIQUES	technique	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	T	P

5 - SERVICES TECHNIQUES	technique	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	25 h	T	P
6 - SERVICES TECHNIQUES	technique	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	T	P
7 - RESTAURANT MUNICIPAL	technique	C	Adjoint technique	18 h	S	P
8 -RESTAURANT MUNICIPAL – ENTRETIEN ÉCOLE	technique	C	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	22,66 h	T	Congé grave maladie en cours
9 - ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE – RESTAURANT MUNICIPAL	technique	C	Adjoint technique	22.66 h 7.34 h accroissement temporaire d'activité	C	Remplace agent en grave maladie 29h
10 - ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE – RESTAURANT MUNICIPAL	technique	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	29 h	T	P
11 - ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE RESTAURANT MUNICIPAL	technique	C	Adjoint technique	29 h	T	P
12 - ENTRETIEN BÂTIMENTS	technique	C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	18,13 h	T	P
13 - AGENCE POSTALE	administration	C	Adjoint administratif	13h	T	En congé parental
14 - AGENCE POSTALE	administration	C	Adjoint administratif	13h	C	P
15 - ENTRETIEN ÉCOLE	école	C	Agent technique	8 h accroissement temporaire activité	C	P
16 - RESTAURANT MUNICIPAL GARDERIE	école	C	Agent technique	18h accroissement temporaire activité	C	P

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 21 novembre 2022  
et transmission en Préfecture, le 21 novembre 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 21 novembre 2022  
Le Maire, Jean-François GOBICHON

